

Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

Arrêté n°2026_262

Feuillet n°070

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

ST/PR/VS

Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

CONSIDERANT, l'organisation de la fête des voisins organisée par Madame Hélène COLL, chemin des Oies, le samedi 30 mai 2026 à Wimereux,

CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer la circulation des véhicules et de prendre des mesures afin de faciliter le parfait déroulement de cette animation et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation des véhicules sera interdite, considérée comme gênante,

- Chemin des Oies, portion comprise entre le n°32R chemin des Oies et le n°28 bis chemin des Oies
- Le samedi 30 mai 2026 de 18 h 30 à 02 h 00.

Article 2 : Madame Hélène COLL est chargée de la mise en place et du retrait des barrières nécessaires à la fermeture de cette voie.

Article 3 : Cette animation est sous l'entière responsabilité de Madame Hélène COLL.

Article 4 : Les services techniques de la ville de Wimereux sont chargés du dépôt des barrières pour la fermeture de la rue au n°32R chemin des Oies et au n°28 bis chemin des Oies

.../...

Article 5 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

Article 6 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

Article 7 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

WIMEREUX, le 28 mai 2026

Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE.

VU le D.G.S
[Signature]

